



LA VILLE DE NEUCHÂTEL ET L'UNIVERSITÉ DE NEUCHÂTEL COMMUNIQUENT

Aux représentant-e-s des médias

Première convention-cadre entre la Ville et l'Université de Neuchâtel

Désireuses de valoriser leur coopération et leurs collaborations dans les domaines scientifique, culturel, artistique, social et administratif, la Ville de Neuchâtel et l'Université de Neuchâtel ont signé ce jeudi 28 juillet une première convention-cadre. Cet acte vise à formaliser un partenariat qui s'est concrétisé, depuis plusieurs années, au travers de nombreux accords et conventions passés entre les deux institutions. Pour la Ville de Neuchâtel, l'ancrage de l'Université au cœur de la cité contribue de manière importante à son rayonnement.

Depuis de nombreuses années, la Ville de Neuchâtel a mis en oeuvre avec l'Université une coopération fructueuse et diversifiée dans de nombreux domaines, notamment scientifique et culturel mais aussi social et administratif, au travers d'un grand nombre de conventions et accords de collaborations. Les relations entre le chef-lieu cantonal et son Université sont d'ailleurs aussi étroites qu'historiques, puisque Neuchâtel abrite le siège de l'alma mater depuis sa fondation, en 1838.

Les deux partenaires ont souhaité donner à cette coopération un cadre qui permette de garantir une vue d'ensemble sur les collaborations passées et existantes, mais aussi de favoriser les collaborations futures. Une première convention-cadre a ainsi été signée jeudi 28 juillet par le président du Conseil communal de Neuchâtel, Thomas Facchinetti, et par la rectrice de l'Université, Martine Rahier. Des rencontres régulières entre le rectorat de l'Université et les autorités de la Ville de Neuchâtel sont également prévues.

« La présence de l'Université et de la vie estudiantine, ainsi que son ancrage dans la cité contribuent de manière importante au développement économique, social et culturel de notre ville », a relevé Thomas Facchinetti. « Nous souhaitons ainsi valoriser la coopération et les collaborations entre nos deux institutions, ainsi qu'en assurer la transparence, la cohérence et la continuité », a ajouté Martine Rahier, dont c'était par ailleurs un des derniers actes officiels en tant que rectrice.

Neuchâtel, le 28 juillet 2016

Renseignements complémentaires :

Thomas Facchinetti, président du Conseil communal de la Ville de Neuchâtel, tél 032 717 75 01, thomas.facchinetti@ne.ch

Pascal Mahon, vice-recteur de l'Université de Neuchâtel, tél 032 718 10 27, pascal.mahon@unine.ch